



Flash de l'ASH n° 59

Déléguée Nationale
13/07/2010

Nelly PAULET VIARDOT

01 44 39 23 23

nelly.paulet@se-unsa.org

fax : 01 44 39 23 43

>Objectif 7 septembre

L'action syndicale finira bien par payer.

Le gouvernement, sur le dossier des retraites comme sur tant d'autres, n'entrouvre la porte de la négociation que sous la pression.

La loi qu'il veut faire adopter est un projet injuste socialement et économiquement inefficace. Il faut la combattre.

Le débat parlementaire de septembre doit être l'occasion de montrer que les salariés ne veulent pas d'une réforme qui produira, au bout du compte, exclusion et précarité.

La mobilisation doit être au rendez-vous le 7 septembre.

Cette date doit être un jour de grève massive et de manifestations d'ampleur pour que le gouvernement cède.

Le SE-UNSA appelle l'ensemble de ses adhérents à participer à cette journée d'action.

>Inquiétude pour les Rased : application des 13 fiches ...

Le ministre de l'Education, Luc Chatel, a affirmé que les 16.000 postes qui doivent être supprimés dans le budget 2011 dans l'Education nationale seraient trouvés "sans problème", assurant par ailleurs qu'il n'était "pas inquiet" quant à l'organisation de la prochaine rentrée.

Interrogé sur la façon dont le ministère allait trouver 16.000 postes à supprimer, comme le prévoit le budget pour 2011, et alors que les syndicats affirment que le système "est à l'os" avec plus de 40.000 suppressions de postes entre 2008 et 2010, l'entourage du ministre a affirmé lors d'un point presse que les remontées du terrain laissaient penser "*qu'on peut faire sans problème 16.000 suppressions de postes en 2011*".

En mai dernier, le ministère a demandé aux recteurs d'académie de quantifier les marges de manœuvre par académie pour continuer à supprimer des postes en 2011-2013, "*sans dégrader les performances globales du système éducatif*", dans plusieurs fiches internes dévoilées dans la presse début juin. "*J'ai pensé que le système éducatif pouvait encore s'améliorer en organisation, pas de la rue de Grenelle, mais au plus près du terrain (...)*".

Ce qui compte, c'est qu'on y arrive en gagnant en efficacité (...) Les remontées laissent penser qu'on va y arriver", a dit M. Chatel aux journalistes.

A la question de savoir comment il voyait la prochaine rentrée, le ministre a répondu: "*je ne suis pas inquiet sur l'organisation de la rentrée. Je suis vigilant*", a-t-il ajouté, soulignant qu'il faisait "*confiance au professionnalisme des équipes éducatives*".

>prochaine rencontre du collectif RASED fixée au 30 août

> ERS : Une vingtaine d'établissements de réinsertion scolaire ouvriront à la rentrée

« *Les jeunes dont personne ne veut et qui mettent la pagaille* » seront scolarisés dans des établissements de réinsertion scolaire (ERS), a déclaré Nicolas Sarkozy, lundi 12 juillet 2010.

Le président de la République annonce qu'une vingtaine de ces établissements ouvriront dès la rentrée prochaine dont deux en Seine-Saint-Denis.

Le préfet de Seine-Saint-Denis, a annoncé que trois ERS seraient ouverts à la rentrée prochaine.

→ A propos des élèves « décrocheurs », Nicolas Sarkozy a « demandé de constituer un fichier » qui sera constitué « avec les équipes éducatives ». « Tout jeune sorti du système scolaire sera obligé d'avoir une formation ou un travail. »

Nicolas Sarkozy rappelle la suspension systématique des allocations familiales en cas d'absentéisme récurrent et non justifié.

Une indemnité pour les Enseignants référents : lors de la dernière réunion de la commission scolarisation du cncph, la DGESCO a diffusé l'information qu'une indemnité serait attribuée aux ER : en attente de confirmation BO à surveiller
Le SE-UNSA se félicite des revendications portées pour cette reconnaissance
Même si les problèmes posés par les frais de déplacements sont loin d'être réglés

> Stationnement réservé : un guide pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite

Afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées ou à mobilité réduite, une politique de stationnement spécifique a été déployée sur l'ensemble du territoire national. Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer vient de mettre en ligne un guide pratique à destination des personnes handicapées ou à mobilité réduite concernant le stationnement réservé des véhicules.

Qui peut stationner un véhicule sur une place réservée ? Qui peut bénéficier de la carte de stationnement pour personnes handicapées ? Où faut-il s'adresser pour obtenir ce type de carte ? Quelle est la procédure d'instruction de la demande ? Ce guide pratique précise tout ce qu'il faut savoir en matière de places de stationnement réservées pour les titulaires de cette carte. Il détaille également le nouveau modèle et les conditions d'utilisation de la carte de stationnement sans oublier enfin d'évoquer les obligations des collectivités territoriales sur le sujet (choix des voies sur lesquelles le maire peut réserver des places de stationnement, signalement des places, nombre de places réservées sur le territoire communal, gratuité ou non des places, risques encourus par une personne valide occupant ce type de place...). La première demande, ou le renouvellement de carte de stationnement provenant de personnes physiques, est à adresser : soit à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département de résidence du demandeur, soit au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour les personnes qui relèvent du code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de la guerre.

Liens utiles

>> Le site du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
<http://www.developpement-durable.gouv>.

Bonnes vacances à tous